

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

*L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit ars à dix-huit heures, les membres du conseil d'administration du centre communal action sociale de Theix - Noyal, légalement convoqués le 20 mars 2023, se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, président*

Etaient présents : M. Sébille, Mme Catrevaux, M. Thébaut, M. Valiente, Mme Maillot, Mme Le Mouél, M. Peuron, M. Crolas, Mme Guenego, M. Fordos, Mme Masselot

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Pasquier donne procuration à Mme Catrevaux

Mme Guillerme donne procuration à Mme Masselot

Mme Houssaye donne procuration à Mme Maillot

Mme Dalino donne procuration à M. Thébaut

Absents :

Mme Le Floch

M. Néar

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 11

Absents : 6

Nombre de pouvoirs : 4

Votants : 11 + 4

**2023-006 – CCAS – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Le vote du budget primitif 2023 du CCAS, est proposé au niveau du chapitre pour la section fonctionnement et pour la section investissement, sans vote formel sur chacun des chapitres. Le vote s'effectue par nature avec une présentation par fonction.

Le projet de budget primitif 2023 s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

<i>En euros</i>	Dépenses	Recettes
Section Fonctionnement	107 492,00 €	107 492,00 €
Section Investissement	21 466,09 €	21 466,09 €
<b>Total</b>	<b>128 958,09 €</b>	<b>128 958,09 €</b>

Après avoir entendu l'exposé de la vice-présidente,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et voté à la majorité :

- ADOPTE le budget primitif 2023 tel que présenté ci-avant,
- DONNE pouvoir au président pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

A Theix-Noyal, le 30 mars 2023

La vice-présidente

  
Danielle CATREVAUX

